



Formation plénière

DOSSIER CB N° 2015-48-008

Commune de Marvejols

N° codique : 048012 092

Département de la Lozère

*Article L. 1612-5
du code général des collectivités territoriales*

AVIS

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LANGUEDOC-ROUSSILLON,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-4, L. 1612-5 et L. 1612-19 ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu les lois, décrets et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 2015-01 du président de la chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon en date du 5 décembre 2014 portant sur l'organisation de la chambre et les formations de délibéré et l'arrêté n° 2015-03 portant délégation de signature ;

Vu la lettre du 22 mai 2015 enregistrée le 26 mai au greffe de la chambre et celle du 22 juin 2015 enregistrée le 29 juin au greffe de la chambre, par lesquelles le préfet de la Lozère a saisi la chambre régionale des comptes du budget primitif 2015 de la commune de Marvejols en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la lettre du 28 mai 2015, par laquelle le président de la chambre a porté la saisine à la connaissance du maire de Marvejols et l'a invité à faire part de ses observations, lesquelles ont été recueillies oralement par le rapporteur notamment les 3 juin, 15 juin et 6 juillet 2015 ;

Vu les pièces du dossier ;

Entendu au siège de la chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon, le 6 juillet 2015, en présence du président de la chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon, de la présidente de la première section de ladite chambre, du procureur financier près la chambre, du magistrat rapporteur, du représentant du préfet de la Lozère, de la représentante du directeur départemental des finances publiques de la Lozère :

- le maire de la commune de Marvejols,
- et les responsables locaux des organismes bancaires ;

Vu les conclusions du procureur financier près la chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon ;

Après avoir entendu Monsieur Jean-François GROUILLET, premier conseiller, en son rapport, ainsi que le représentant du ministère public, en ses observations ;

ÉMET L'AVIS SUIVANT :

I. Sur la recevabilité de la saisine

CONSIDÉRANT que par lettre du 22 mai 2015, complétée par celle du 22 juin, le préfet de la Lozère a saisi la chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon, en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), du déséquilibre du budget de la commune de Marvejols voté le 14 avril et réceptionné en préfecture le 23 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT que selon la saisine du préfet de la Lozère, le budget tel que voté par le conseil municipal de Marvejols n'est pas sincère contrevenant de la sorte aux dispositions de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales portant sur l'équilibre des budgets des communes ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales « lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes (...) le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération » ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes des articles R. 1612-8 et R. 1612-19 dudit code, le délai d'un mois imparti à la chambre pour rendre son avis court à compter de la réception de l'ensemble des documents utilisés pour l'établissement du budget ; que cette saisine peut être considérée comme complète suite au courrier du préfet de la Lozère du 22 juin 2015 enregistré au greffe de la chambre le 29 juin 2015 ; que la saisine du préfet de la Lozère est recevable à compter de cette même date ;

II. Sur l'équilibre réel du budget de la commune pour l'exercice 2015

CONSIDÉRANT que le budget principal de la commune de Marvejols pour 2015 est complété des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et de celui du tourisme ; que ces budgets reprennent, chacun pour ce qui le concerne, les résultats 2014 portés dans les comptes administratifs de la commune arrêtés lors du conseil municipal du 14 avril 2015 ; que les résultats des comptes administratifs communaux sont conformes à ceux contenus dans le compte de gestion du comptable public ;

- Sur le budget annexe du tourisme

CONSIDÉRANT que les sections d'exploitation et d'investissement ont été votées en équilibre, à hauteur respectivement de 34 353,10 € et de 4 395,29 € ;

CONSIDÉRANT qu'en section de fonctionnement, au chapitre 011, des factures de 2014 d'un montant global de 280,86 € n'ont pas été rattachées à l'exercice clos, ni portées au budget de 2015 ; qu'en conséquence, il convient de majorer le chapitre 011 de ce montant arrondi à 281 € ;

CONSIDÉRANT que si aucune dépense de personnel (chapitre 012) n'est portée à ce budget, pour autant, il bénéficie de l'intervention d'un agent dont la charge est imputée au budget principal de la commune pour un coût annuel, charges comprises, de 30 000 € environ ; que cette charge devra dorénavant être inscrite au budget annexe du tourisme et être financée par une augmentation de la subvention communale ; qu'au total, la subvention communale doit être augmentée de 30 281 € ;

CONSIDÉRANT que ce budget annexe serait dès lors équilibré à 64 364 € en section de fonctionnement et 4 395 € en section d'investissement ;

- Sur le budget annexe du service de l'eau

CONSIDÉRANT que les sections d'exploitation et d'investissement ont été votées en équilibre respectivement à hauteur de 1 077 381,74 € et de 653 251 € ;

CONSIDÉRANT qu'en section de fonctionnement, chapitre 011, des factures de 2014 pour un montant global de 13 170,24 € n'ont pas été rattachées à l'exercice clos ni portées au budget de 2015 ; qu'en conséquence, il convient de majorer de ce montant les charges du chapitre 011 à financer par une réduction, pour ce même montant, des crédits inscrits à l'article 658 « Charges de gestion courante » ;

CONSIDÉRANT qu'en section d'investissement, le chapitre 23 « Immobilisations en cours » doit être réduit du montant de l'opération concernant le renforcement de la conduite du Mazet (391 000 €) dont la réalisation est différée ;

CONSIDÉRANT que le chapitre 13 « Subventions d'investissement », prévoit l'inscription d'une subvention attendue de l'agence de l'eau pour 38 796 € ; qu'en l'absence de justification d'une telle recette et de la programmation différée des travaux, ce produit doit être retiré des prévisions budgétaires ;

CONSIDÉRANT que le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » voté par le conseil municipal de Marvejols correspondait aux emprunts nécessaires au financement des investissements initialement programmés ; que la proposition de les supprimer conduit à ne pas prévoir de recettes d'emprunt ;

CONSIDÉRANT que la section d'investissement ainsi corrigée est en suréquilibre pour 302 942 € ; que selon les dispositions de l'article L. 2224-1 du code général des collectivités territoriales, « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial (...) doivent être équilibrés en recettes et en dépenses » ; qu'il est de jurisprudence constante qu'un excédent peut être repris au budget principal de la commune, en fonctionnement comme en investissement, si, conformément à l'article L. 2224-11-1 dudit code, il n'est pas destiné à financer des travaux d'extension ou d'amélioration des services prévus par le conseil municipal dans le cadre d'une programmation pluriannuelle ;

CONSIDÉRANT que la compétence eau devant être reprise dès le 1^{er} janvier 2016 par la communauté de communes du Gévaudan, la commune et la communauté de communes doivent vérifier si les conditions autorisant la reprise de ce résultat au budget principal communal sont remplies ou non ;

- Sur le budget annexe du service de l'assainissement

CONSIDÉRANT que les sections d'exploitation et d'investissement ont été votées en équilibre respectivement à hauteur de 495 510,32 € et de 469 754,50 € ;

CONSIDÉRANT qu'en section de fonctionnement, chapitre 011, des factures de 2014 pour un montant global de 4 109 € n'ont pas été rattachées à l'exercice clos, ni inscrites au budget de 2015 ; qu'en conséquence, il convient de majorer les charges inscrites à ce chapitre de ce montant à financer par une réduction de même montant du chapitre 011, article 611 « Sous-traitance » ;

CONSIDÉRANT qu'en section d'investissement, le chapitre 23 doit être diminué du montant du remplacement du dégrilleur (172 000 €), cette opération étant différée ;

CONSIDÉRANT que les prévisions du chapitre 13 « Subventions d'investissement » incluent une recette de 38 452 € attendue de l'agence de l'eau ; qu'en l'absence de justification d'une telle recette et de la programmation différée des travaux, cette recette doit être retirée des prévisions budgétaires ;

CONSIDÉRANT que les recettes prévues au chapitre 16 ne sont plus nécessaires consécutivement au report de l'opération de remplacement du dégrilleur ;

CONSIDÉRANT que si la section d'investissement est proposée en suréquilibre pour 67 600 €, ce suréquilibre semble toutefois ne pas contrevenir aux dispositions de l'article L. 2224-1 du code général des collectivités territoriales, l'investissement n'étant pas remis en cause ;

- Sur le budget principal

CONSIDÉRANT que les sections d'exploitation et d'investissement ont été votées formellement en équilibre à hauteur respectivement de 5 750 508 € et de 2 589 147,06 € ;

CONSIDÉRANT qu'en fonctionnement, des factures de 2014 pour un montant global de 84 317,97 € n'ont pas été rattachées à l'exercice clos ni inscrites au budget de 2015 ; qu'après rétablissement de la sincérité des inscriptions budgétaires, il en résulte un déséquilibre de cette section de 62 583,54 € ;

CONSIDÉRANT qu'en investissement, plusieurs inscriptions portées en restes à réaliser en recettes, après vérification de leur sincérité, sont à supprimer ou à reconsidérer dans leurs montants :

Restes à réaliser en recettes : subventions à supprimer pour un montant total de 203 751,45 €

- Opération 508 « inondations décembre 2003 » : 40 261,45 €,
- Opération 562 « opération rénovation urbaine » : 19 000 €,
- Opération 613 « église tranche 10 » : 26 712 €,

- Opération 675 « réfection de l'aire de saut en hauteur » : 12 728 €,
- Opération 679 « restauration des croix » : 3 383 €,
- Opération 693 « unité technique communale tranche 3 » : 19 800 €,
- Opération 705 « aménagement du ruisseau de maison rouge » : 50 000 € (État) et 19 932 € (département),
- Opération 727 « école Coustarade 2013 » : 11 935 € ;

Restes à réaliser en recettes : subventions à réduire de 19 075 €

- Opération 611 « acquisition de matériel scénique » : le solde de la subvention DETR d'un montant de 3 932 € doit être ramené à 2 517 €,
- Opération 631 « école Coustarade 2011 » : la subvention DETR inscrite pour 36 316 € doit être ramenée à 21 722 €,
- Opération 693 « unité technique communale tranche 3 » : la subvention départementale de 5 118 € doit être ramenée à 2 052 € ;

CONSIDÉRANT qu'après rétablissement de la sincérité budgétaire, les ressources propres d'un montant de 449 274,70 € ne permettent plus de couvrir l'annuité en capital de la dette d'un montant de 926 380 € ; qu'il en résulte une insuffisance de financement d'un montant de 477 105,30 € ; qu'au total, la section d'investissement est déséquilibrée pour un montant de 1 002 631 € ; que dès lors, de nouvelles propositions budgétaires doivent être formulées par la chambre ;

III. Sur les propositions budgétaires visant au rétablissement de l'équilibre du budget principal

CONSIDÉRANT que les propositions budgétaires formulées par la chambre visent à la fois à assurer le remboursement, sur ressources propres, de l'annuité en capital de la dette à échoir dans l'exercice, et à réduire le déficit d'investissement qui devra être définitivement apuré au plus tard au budget 2017 de la commune ;

- Sur la section de fonctionnement

CONSIDÉRANT que la section de fonctionnement peut supporter une réduction des crédits votés pour environ 100 000 € répartie pour moitié au chapitre des dépenses imprévues (chapitre 022), et pour moitié au chapitre 011 dont le montant voté excède celui des crédits mandatés en 2014 alors même que des économies de fonctionnement s'imposent à la commune ;

CONSIDÉRANT que la ligne de trésorerie de 800 000 € arrivée à échéance le 5 juillet 2015 ne peut pas être remboursée à cette date par la commune ; qu'en conséquence, il serait utile de la transformer en emprunt d'une durée de 8 ans environ ; qu'il en résulterait, selon les taux d'intérêt généralement en vigueur, une charge de 17 607,74 € à inscrire à l'article 661 ;

CONSIDÉRANT que le chapitre 014 « Atténuation de produits » doit être porté à un montant de 32 864 € (au lieu de 25 000 €) correspondant à une revalorisation du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales initialement prévu à 54 000 € (chapitre 73) doit être fixé à 66 780 € ;

CONSIDÉRANT que les recettes inscrites au chapitre 74 doivent être majorées d'un montant de 5 030 € (compte 7485) ;

CONSIDÉRANT que la satisfaction des objectifs recherchés par la chambre, réduction du déficit d'investissement et remboursement sur fonds propres de l'annuité en capital de la dette, nécessite une augmentation du produit fiscal de 22 %, soit un produit complémentaire de 563 248,50 € à inscrire au chapitre 73 ;

CONSIDÉRANT que cette hausse de la fiscalité qui ne supprime pas l'abattement facultatif de 10 %, conduit à porter le taux communal de la taxe d'habitation au niveau du taux moyen départemental, soit 15,34 % au lieu de 11,49 %, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 31,8 % au lieu de 27,15 %, celui de la taxe sur les propriétés foncières de 226,18 % restant inchangé ;

CONSIDÉRANT que dans ces conditions, la section de fonctionnement serait équilibrée à hauteur de 6 361 567 €, la commune étant à même de procéder à un virement à la section d'investissement (lignes 023 et 021) de 685 307 € ; qu'au total, l'autofinancement à affecter à la section d'investissement s'élèverait à 1 300 637 € ;

- Sur la section d'investissement

CONSIDÉRANT qu'en dépenses d'investissement les inscriptions au chapitre 16 sont proposées conformément aux tableaux d'amortissement du capital de la dette ; qu'elles doivent être majorées de 42 023,78 € compte tenu de la transformation de la ligne de trésorerie en emprunt ; que l'annuité de la dette pourrait s'élever ainsi à 968 403,78 € ;

CONSIDÉRANT que les parmi les recettes attendues du chapitre 024 « Produits de cession d'immobilisations » d'un montant de 704 409,87 €, seule la cession prévue pour 121 205 € d'un terrain permettant la construction de la crèche intercommunale doit être maintenue faute pour les autres projets d'avoir donné lieu à la signature de compromis ;

CONSIDÉRANT que cette recette attendue pour 121 205 € finance un fonds de concours à la communauté de communes du Gévaudan et non le budget communal ; qu'à l'avenir, et tant que son budget sera déséquilibré, la commune devra veiller à ce que les recettes tirées des cessions de son patrimoine contribuent exclusivement au financement de ses besoins ;

CONSIDÉRANT que la section d'investissement est proposée en déséquilibre pour un montant de 448 345 € ; que ce déséquilibre devra être définitivement résorbé sous un délai maximum de deux ans ;

IV. Sur l'intérêt d'une renégociation de la dette

CONSIDÉRANT que le financement dans le temps de la section d'investissement du budget principal de la commune a été insatisfaisant ; qu'ainsi en 2011 comme en 2012, la commune a dû mobiliser son fonds de roulement pour boucler son financement ; qu'en 2014, la commune a eu recours à 1 400 000 € d'emprunts à comparer à un montant de dépenses d'équipement (comptes 21 et 23) de 643 895 € ; que l'utilisation des concours bancaires non consolidés en fin d'exercice a été permanente depuis au moins 2011 jusqu'en 2014 ; que l'équilibre du budget communal pour les années comprises entre 2011 et 2014 a été, pour le moins, précaire ;

CONSIDÉRANT qu'un allongement de la durée des emprunts de cinq ans environ serait susceptible de générer, annuellement, une économie voisine de 200 000 €, l'annuité de la dette pouvant être ainsi ramenée à moins de 770 000 € ; qu'en contrepartie, la hausse du produit fiscal pourrait être limitée à 14 % au lieu de 22 %, soit un produit supplémentaire de 366 000 € au lieu de 563 248,5 € comme proposé ;

CONSIDÉRANT qu'une telle renégociation de dette est envisageable si la commune est à même de dégager des moyens suffisants au cours des prochains exercices pour rembourser sans incident l'annuité de dette résultant de cette renégociation ; qu'à cette fin, la commune est encouragée à mobiliser toute ressource que ses biens et activités sont susceptibles de lui procurer ; qu'il lui est d'ores et déjà demandé de revoir les conditions de mise à disposition de locaux municipaux à l'hôpital local dispensé d'un loyer annuel pouvant atteindre environ 30 000 € ;

CONSIDÉRANT que cette condition peut être satisfaite par la commune si, au cours des cinq prochaines années (cf. annexe n° 5), elle parvient à dégager une capacité d'autofinancement nette comprise entre 170 000 € en 2016 et 354 000 € en 2019 et que, dans le même temps, les dépenses d'équipement n'excèdent pas annuellement un montant de 700 000 € (2018, 2019) ;

CONSIDÉRANT par ailleurs que si la commune dispose de la faculté de récupérer pour son budget principal l'excédent du budget du service de l'eau, et compte tenu de la renégociation de la dette évoquée *supra*, l'augmentation du produit fiscal pourrait être limitée à 11 %, soit 276 622 € environ, le déficit de la section d'investissement ne s'élèverait plus qu'à 232 000 € environ et pourrait être comblé dès 2016 ;

PAR CES MOTIFS :

- 1) **DIT** que la saisine du préfet de la Lozère est recevable en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales ;
- 2) **CONSTATE** que le budget primitif 2015 de la commune de Marvejols n'a pas été voté en équilibre réel ;
- 3) **PROPOSE** à la commune de Marvejols de délibérer sur les mesures retenues par la chambre régionale des comptes permettant dès 2015 de rembourser l'annuité de dette augmentée de la ligne de trésorerie sur ressources propres et de résorber le déficit de la section d'investissement de 2015 à 2017 (cf. tableaux ci-joints) ;
- 4) **INVITE** la commune de Marvejols à négocier une restructuration de la dette avec les établissements bancaires concernés ;
- 5) **INVITE** la commune de Marvejols à se rapprocher de la communauté de communes du Gévaudan, pour vérifier les conditions de reprise de l'excédent du budget du service de l'eau à son budget principal ;
- 6) **DEMANDE** au conseil municipal, conformément aux articles L. 1612-5 et R. 1612-22 du code général des collectivités territoriales, de délibérer sur ces propositions dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent avis, y compris sur les taux de fiscalité directe locale, puis à communiquer au représentant de l'État ainsi qu'à la chambre la nouvelle délibération dans les huit jours suivant son adoption ;

7) **RAPPELLE** à la commune qu'en application des dispositions des articles L. 1612-19 et R. 1612-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus prochaine réunion, de l'avis rendu par la chambre ; que par ailleurs, l'avis de la chambre devient communicable aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion du conseil municipal suivant sa réception par la commune ;

Le présent avis sera notifié à Monsieur le Préfet de la Lozère, à Monsieur le Maire de la commune de Marvejols, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur des finances publiques de la Lozère.

Délibéré à Montpellier le 10 juillet 2015.

Présents : M. André PEZZIARDI, président de la chambre, président de séance,
Mme Hélène MOTUEL-FABRE, présidente de section,
M. Alain SERRE, premier conseiller,
M. Denys ECHÈNE, premier conseiller,
M. Didier GORY, premier conseiller,
M. Vincent FERRIER, conseiller,
M. Jean-François GROUILLET, premier conseiller, rapporteur.

Le premier conseiller, rapporteur



Jean-François GROUILLET

Le président de la chambre



André PEZZIARDI

Annexe 1 - Budget annexe de l'office du tourisme

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	34 342 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 000 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	32 100 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	74	Subventions d'exploitation	30 281 €
	Total des dépenses de gestion des services	64 342 €	75	Autres produits de gestion courante	2 200 €
				Total des recettes de gestion des services	64 581 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €			
	Total des dépenses réelles d'exploitation	64 342 €		Total des recettes réelles d'exploitation	64 581 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	292 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	292 €		Total des recettes d'ordre d'exploitation	0 €
	TOTAL	64 634 €		TOTAL	64 581 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	53 €
	TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées	64 634 €		TOTAL des recettes d'exploitation cumulées	64 634 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	292 €
--	-------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	0 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	4 395 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement (*)	0 €			
	Total des dépenses d'équipement	4 395 €		Total des recettes d'équipement	0 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €
			106	Réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €			
	Total des dépenses financières	0 €		Total des recettes financières	0 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 395 €		Total des recettes réelles d'investissement	0 €
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections	0 €	021	Virement de la section d'exploitation	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	292 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0 €	041	Opérations patrimoniales	0 €
	TOTAL	4 395 €		TOTAL	292 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	4 103 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	4 395 €		TOTAL des recettes d'investissement cumulées	4 395 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	292 €
---	-------

Annexe 2 - Budget annexe du service de l'eau

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	108 298 €	013	Atténuations de charges	34 481 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	248 217 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	686 727 €
014	Atténuation de produits	58 000 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
65	Autres charges de gestion courante	298 330 €	74	Subventions d'exploitation	0 €
	Total des dépenses de gestion des services	712 842 €	75	Autres produits de gestion courante	260 000 €
				Total des recettes de gestion des services	961 208 €
66	Charges financières	48 898 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €			
	Total des dépenses réelles d'exploitation	762 740 €		Total des recettes réelles d'exploitation	961 208 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	249 850 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	116 174 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	249 850 €		Total des recettes d'ordre d'exploitation	116 174 €
	TOTAL	1 012 590 €		TOTAL	1 077 382 €
D002	Résultat reporté	64 791 €	R002	Résultat reporté	0 €
	TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées	1 077 382 €		TOTAL des recettes d'exploitation cumulées	1 077 382 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	133 676 €
--	-----------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	0 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	25 071 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	43 065 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement (*)	0 €			
	Total des dépenses d'équipement	68 136 €		Total des recettes d'équipement	0 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €
			106	Réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	77 941 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €			
	Total des dépenses financières	77 941 €		Total des recettes financières	0 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	146 077 €		Total des recettes réelles d'investissement	0 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	116 174 €	021	Virement de la section d'exploitation	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	249 850 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	116 174 €	041	Opérations patrimoniales	0 €
	TOTAL	262 251 €		Total des recettes d'ordre d'investissement	249 850 €
				TOTAL	249 850 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	315 343 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	262 251 €		TOTAL des recettes d'investissement cumulées	565 193 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	133 676 €
---	-----------

Annexe 3 - Budget annexe assainissement

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	112 531 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	120 334 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	335 300 €
014	Atténuation de produits	58 210 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
			74	Subventions d'exploitation	0 €
65	Autres charges de gestion courante	10 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
Total des dépenses de gestion des services		291 085 €	Total des recettes de gestion des services		335 300 €
66	Charges financières	16 863 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	1 020 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €			
Total des dépenses réelles d'exploitation		308 968 €	Total des recettes réelles d'exploitation		335 300 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	186 542 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	101 565 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		186 542 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation		101 565 €
TOTAL		495 510 €	TOTAL		436 865 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	58 643 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		495 510 €	TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		495 508 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	84 977 €
--	----------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	0 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	21 190 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	106 870 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement (*)	0 €			
Total des dépenses d'équipement		128 060 €	Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €
			106	Réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	68 130 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €			
Total des dépenses financières		68 130 €	Total des recettes financières		0 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		196 190 €	Total des recettes réelles d'investissement		0 €
			021	Virement de la section d'exploitation	0 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	101 565 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	186 542 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		101 565 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		186 542 €
TOTAL		297 755 €	TOTAL		186 542 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	178 812 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		297 755 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		365 365 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	84 977 €
---	----------

Annexe 4 - Budget principal

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	1 223 960 €	013	Atténuations de charges	77 000 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 378 438 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	101 050 €
014	Atténuation de produits	32 864 €	73	Impôts et taxes	4 154 252 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	584 114 €	74	Dotations et participations	1 582 741 €
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0 €	75	Autres produits de gestion courante	393 024 €
Total des dépenses de gestion courante		4 217 378 €	Total des recettes de gestion courante		6 288 067 €
66	Charges financières	626 532 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	34 478 €	77	Produits exceptionnels	3 500 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	11 091 €	78	Reprises provisions semi-budgétaires	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 889 476 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		6 291 567 €
023	Virement à la section d'investissement	685 307 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	685 330 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	70 000 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 370 637 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		70 000 €
TOTAL		6 260 114 €	TOTAL		6 361 567 €
D002	Résultat reporté	101 453 €	R002	Résultat reporté	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		6 361 567 €	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		6 361 567 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 300 637 €
--	-------------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
010	Stocks	0 €	010	Stocks	0 €
			13	Subventions d'investissement (hors 138)	302 845 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	73 864 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
204	Subventions d'équipement versées	123 403 €	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €
21	Immobilisations corporelles	208 281 €	204	Subventions d'équipement versées	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
23	Immobilisations en cours	387 520 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
	Total des opérations d'équipement (*)	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
Total des dépenses d'équipement		793 048 €	Total des recettes d'équipement		302 845 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	111 634 €
13	Subventions d'investissement	0 €	1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	968 404 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	27	Autres immobilisations financières	6 360 €
	Total des dépenses financières	968 404 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	121 205 €
Total des dépenses financières		968 404 €	Total des recettes financières		239 199 €
45...1	Total des opé. pour compte de tiers	115 581 €	45...2	Total des opé. pour compte de tiers	268 903 €
Total des dépenses réelles d'investissement		1 877 033 €	Total des recettes réelles d'investissement		810 947 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	70 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	685 307 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	685 330 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	70 000 €	041	Opérations patrimoniales	0 €
TOTAL		1 947 033 €	TOTAL		2 181 584 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	682 896 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	0 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		2 629 929 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		2 181 584 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 300 637 €
--	-------------

Annexe 5 - Éléments de prospective sur la période 2015-2019

ÉVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES

en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	variation moyenne annuelle
Produits flexibles	3 317	3 335	3 354	3 393	3 436	0,9%
<i>Dont ressources fiscales propres</i>	2 962	2 962	2 962	2 962	2 962	0,0%
<i>Dont ressources d'exploitation</i>	355	373	391	431	474	7,5%
+ Produits rigides	2 270	2 234	2 234	2 234	2 234	-0,4%
<i>Dont dotations et participations</i>	1 438	1 402	1 402	1 402	1 402	-0,6%
<i>Dont fiscalité reversée par l'Interco et l'État</i>	763	763	763	763	763	0,0%
<i>Dont production immobilisée, travaux en régie</i>	69	69	69	69	69	0,0%
= Produits de gestion	5 587	5 569	5 588	5 627	5 670	0,4%
Charges à caractère général	1 132	1 132	1 132	1 132	1 132	0,0%
+ Charges de personnel	2 306	2 299	2 350	2 402	2 454	1,6%
+ Subventions de fonctionnement	297	312	328	344	361	5,0%
+ Autres charges de gestion	321	321	321	321	321	0,0%
= Charges de gestion	4 056	4 064	4 130	4 198	4 268	1,3%

ÉVOLUTION DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	cumul
Taxes locales d'équipement	5	3	3	3	3	17
+ FCTVA	103	80	96	96	112	487
+ Subventions d'investissement	180	70	70	60	60	440
+ Produits de cession	0	100	100	100	100	400
+ Autres recettes	0	0	0	0	0	0
= Recettes d'investissement hors emprunt	288	253	269	259	275	1 344
Dépenses d'équipement	500	600	600	700	700	1 700

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX RATIOS

Surcroît de ressources de fonctionnement	55	55	55	55	55
CAF brute	975	1 024	1 072	1 110	1 148
CAF nette	200	169	289	345	354
Encours de la dette	11 992	11 314	10 573	9 905	9 182
Capacité de désendettement (dette/ CAF) en années	12,3	11,0	9,9	8,9	8,0

